Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260410-TH_DCM_2026_36-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 avril 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
3 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Excusés 1
Votants 15

Membres présents : M. Daniel BORDIER, Mme Amandine BELLAY, M Julien CHENARD, M Cédric DANIEL, Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINE, M Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER

Membres absents excusés : Mme Aline GIACALONE donne pouvoir à M Julien CHENARD

Membres absents : sans objet

Mme Anne PAUL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-36
Subvention au RPI Lalleu - Thourie - La Couyère 2026-2027

Les communes du RPI financent le budget des 3 écoles au prorata du nombre d'enfants scolarisés à raison de : 50 € / enfant pour les fournitures scolaires, 8 € / enfant pour Noël, 30 € par enfant pour les sorties scolaires et 3.50 € par enfant pour les assurances, soit 91.50 € / enfant. A la rentrée 2025, il y avait 56 enfants thourisiens dans le RPI soit un budget de 5 124.00 €. Il faut ajouter à ce budget, le coût pour les séances à la piscine de Janzé (coût d'entrée et transport), évalué à 4 000.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents par vote à main levée, décide :

- D'attribuer une subvention de 91.50 € / enfant pour l'année 2026-2027
- De prendre à sa charge les coûts liés aux séances de piscine
- D'inscrire un crédit de 10 000 € au BP 2026

Pour copie conforme,
Le Maire

